

Lettre au comité Directeur de l'ARBR

Le compte-rendu d'Alcide sur la réunion du COM-DIR ne nous est pas encore parvenu, mais je vous donne mon sentiment sur cette étape qui me semble décisive pour l'avenir de l'ARBR.

Beaucoup de choses parfois difficiles à entendre - pour tous - ont été dites. C'est sans doute là l'inconvénient d'une nécessaire discussion où tout est mis sur la table, nécessaire comme l'étaient d'ailleurs les échanges de courriers précédents. C'est pourquoi je ne comprends pas les qualificatifs prononcés : « courriers insultants » ou « chargés de fiel », alors qu'aucune insulte d'où qu'elle vienne n'a illustré les propos de ces courriers, l'ironie n'entrant pas je suppose dans cette catégorie.

Deux points ont retenu particulièrement mon attention :

- D'une part, cette stupide dispute à propos du nombre d'adhérents : je ne reviens pas sur mes arguments (voir mes courriers précédents) ou ceux de Jean-Claude, mais c'est bien pour chercher la petite bête qu'on veut s'ingénier à ne compter comme adhérent que ceux qui sont à jour de leur cotisation (à quelle date d'ailleurs ?). De plus, si on veut supprimer les autres, nous ne serons bientôt plus très nombreux à lire notre bulletin.
- Quant au bulletin précisément, si on applique les « recommandations » exigées, je crains que sa publication ne soit pas viable très longtemps. Mais là aussi je vous renvoie aux arguments mille fois exprimés par ailleurs.

La réunion s'est terminée sur la question de savoir quelle motion d'orientation présenter à l'AG. Je récuse d'abord l'idée que c'est le président et lui seul qui doit présenter sa proposition au Comité. Comme de toutes façons celle-ci doit être validée après discussion par le comité, si celle du président ne semble pas convenir, autant présenter une alternative, ce que j'ai fait. Je rappelle que si les statuts disent bien que c'est le président qui présente la motion à l'AG, c'est au nom du comité sortant qu'il la présente.

Ma proposition de vote sur le choix de la motion ne semblant pas recueillir l'approbation du comité, un participant a proposé de voter sur l'alternative suivante : soit voter pour le texte du président (qu'il resterait à discuter) soit demander aux auteurs des deux motions de se concerter pour une synthèse. J'ai précisé avant le vote que je ne pouvais accepter cette deuxième hypothèse, car il me semble que les deux motions sont inconciliables. C'est pourtant cette deuxième hypothèse qui a recueilli une petite majorité de suffrages. Devant vider les locaux avant 17h30, j'ai donc proposé au président de réunir très vite un nouveau COM-DIR pour entamer la discussion sur son texte (qui reste, je le rappelle à être validé).

Alcide n'ayant pas encore donné de date, je pense qu'il faudrait se dépêcher car si nous voulons que le texte de la motion parvienne à temps aux adhérents avec les autres rapports (pour qu'ils aient le temps de les lire avant d'envoyer leurs commentaires à l'AG), nous ne pouvons attendre la date du 10 octobre initialement prévue.

J'ai un regret : certains membres du comité ont cru qu'une réconciliation était nécessaire entre le président et le secrétaire, comme si le problème était une question de personnes. C'est pourtant cette façon de voir les choses qui a fait pencher la balance dans le choix de la méthode de travail, alors qu'à mon sens il s'agissait en réalité de régler un différend sur la politique de l'ARBR et son fonctionnement,

ce qui ne revient pas au même. J'espère que pour les membres du comité qui ont fait ce choix, ce n'était pas une façon de ne pas prendre leurs responsabilités, comme d'autres l'ont fait en préférant quitter le comité avant la réunion, ce qui me semble peu glorieux.

Pour ce qui me concerne, le choix majoritaire qui s'est porté sur les considérations du président me laissent peu de choix sur mes responsabilités à l'ARBR. A moins d'une modification du « rapport de force » avant l'AG, une certitude : je ne peux plus être le « rédacteur en chef » du bulletin, car je reste en désaccord total avec les propositions en cours, autant sur le fonds que sur la forme que prendra le bulletin. D'autre part, comme c'est le secrétaire qui a été mis en cause sans désaveu de la majorité des membres du comité, je ne pense pas non plus pouvoir rester secrétaire de l'ARBR. Reste la question de ma présence au comité directeur, probable mais pas encore définitive.

S'il me reste un dernier souhait : je demande aux membres du Comité (sortant et nouveau) de s'exprimer davantage pendant les réunions sur la politique de l'ARBR et de ne pas laisser au seul président la possibilité de s'exprimer, souvent de manière péremptoire et parfois trop longuement, ce qui ne laisse pas assez de place au débat.

Je serai présent à la prochaine réunion du comité et à l'AG, comme vous tous j'espère.

A bientôt,

Yves
2020

le 15 septembre

PS : j'ai cru comprendre que certains membres du comité avaient fait connaître les échanges de courriers à l'extérieur de celui-ci. Chacun en pensera ce qu'il voudra. Quant-à moi, mes courriers et leurs réponses éventuelles sont adressés uniquement à qui de droit.